

**DISCOURS AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE ET
D'INSTALLATION DE MONSIEUR LE PROCUREUR
GENERAL 13 JANVIER 2026**

Valérie COURTALON, premier avocat général

Monsieur le premier président,

Je m'associe chaleureusement aux remerciements que vous venez d'adresser à l'ensemble des personnalités et hautes autorités qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui à cette audience solennelle de rentrée un peu particulière.

Votre présence, Monsieur le garde des Sceaux, nous honore tout spécialement .

Audience particulière , car cette audience de rentrée est aussi une **audience d'installation** de magistrats.

Je souhaite donc tout d'abord souhaiter la bienvenue aux trois magistrats du siège qui sont installés ou présentés ce jour .

Mme Françoise CATTON , conseillère à la chambre sociale depuis le 2 novembre 2025 ;

Mme Chloé DELALLE , ancienne vice-présidente placée auprès du premier président, et affectée à la

chambre de l'instruction , installée ce jour en qualité de conseillère , mais toujours à la chambre de l'instruction , juste reconnaissance de son investissement dans ce contentieux technique et de ses qualités professionnelles ,

Elle y est rejoints par

M Arnaud DE LAGUICHE, aussi installé ce jour comme conseiller à la chambre de l'instruction ;

Recevez mes sincères félicitations pour ces nominations.

Je salue ensuite, mais à distance, **Monsieur Maximin SANSON**, installé sur le papier en qualité de conseiller, aux chambres civiles 1-2 et 1-7 , qui ne peut être présent ce jour, étant en formation à l'ENM.

Je souhaite également souhaiter la bienvenue à trois fonctionnaires :

Mme Bénédicte NISI, greffière civile, dont c'est le premier poste,

Et deux autres greffières qui exercent déjà depuis plusieurs mois au sein du service de l'audience des chambres correctionnelles, ce service exigeant:

Mme Camille SPICA-DALIA, et Mme Anna STEPHANIE VICTOIRE,

Mais cette audience solennelle de rentrée est aussi celle de l'installation du nouveau procureur général, évènement qui dépasse la seule communauté judiciaire.

Votre arrivée est toute fraîche, M le procureur général, et ce dans les 2 sens du terme :

-récente, puisque remontant seulement au mercredi 7 janvier,

-mais aussi « *frisquette* » dans l'atmosphère ouatée et poétique d'un jour de neige, à l'image m'avez-vous confié, de votre premier jour de votre arrivée à l'ENM, il y a quelques années, intégrant une promotion décidément prestigieuse, puisqu'accueillant aussi un certain Jean-François BEYNEL...

Une arrivée très attendue, le départ du précédent procureur général remontant aux 1ers jours de septembre 2025.

Un discours aussi très attendu, le vôtre, mais je ne peux me soustraire à mes obligations qui consistent à exposer le bilan de l'année écoulée, mais aussi, avant de vous présenter, Monsieur le procureur général, à vous décrire le ressort à grands traits.

La plaquette qui a été mise à disposition des invités livre une vision statistique de l'activité, à la lecture de laquelle je renvoie les esprits curieux.

Je me contenterai de souligner 2 points :

-l'explosion de l'activité de la chambre de l'instruction, qui représente 51 % de l'activité pénale de la cour , et qui a enregistré :

en 2025, 3587 affaires nouvelles (quand on en comptait 2067 en 2022)

et qui, au prix d'un effort considérable, a rendu 4265 arrêts (quand elle en n'avait rendu « que » *2960 en 2022*)

-Autre point d'inquiétude partagé avec la première présidence , déjà souligné au cours de l'audience solennelle de rentrée de 2025 : la dérive de l'audiençement criminel, cours criminelles départementales et assises

136 arrêts en 1ere instance avaient été rendus en 2022

Ce sont 185 arrêts qui ont été rendus en 2025(+ 44 en appel)

Cela représente un effort considérable, en jours d'audience. 2 autres chiffres :

535 jours d'audience avaient été consacrés en 2022 au service criminel

Notre capacité de jugement en année glissante est désormais de 933 jours ,

Et ce, grâce aux renforts alloués par le premier président et à un double audiencement CCD/Assises généralisé dans les ressorts.

C'est malheureusement insuffisant, le stock des affaires à juger ayant quasiment doublé en 4 ans.

Il nous manquait fin novembre 2025 186 jours pour fixer de façon fluide tout notre stock...

Seuls les dossiers comportant des accusés détenus sont fixés, et de plus en plus souvent jugés après des prolongations exceptionnelles de la détention ; les dossiers libres doivent attendre ...

Il m'incombe désormais de vous présenter les principales spécificités de ce ressort, celui de l'une des premières CA de France.

Comme chacun le sait, Versailles est une ville chargée d'histoire, mais sa CA est jeune, créée par décret du 24 décembre 1975.

Une cour d'appel issue de la redéfinition du ressort de la cour d'appel de Paris, afin d'accompagner le découpage, 10 ans auparavant, des anciens départements de la Seine et de la Seine-et- Oise.

Son ressort regroupe les départements de l'ouest de la région de l'Ile-de-France, à savoir les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-d'Oise, ainsi que le département de l'Eure-et-Loir : mais ce dernier est, lui, rattaché à la région Centre-Val de Loire.

En effet, ce ressort, comme certains autres, illustre ce que soulignait déjà en novembre 2013 le rapport de la Commission de modernisation de l'action publique, présidée par Monsieur Jean Louis NADAL, en sa qualité, à l'époque, de procureur général honoraire près la Cour de cassation:

le constat d'une certaine inadéquation du ressort de beaucoup des juridictions avec l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'Etat, y compris ceux du ministère de la justice (administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse), et des collectivités territoriales.

Au sein du ressort, cela singularise l'activité du procureur de la République de Chartres qui n'a pas comme interlocuteurs institutionnels les mêmes services déconcentrés de la Justice

Néanmoins, ce qui caractérise le ressort de notre Cour, c'est son homogénéité.

Et ce à 2 titres :

- Sur 166 tribunaux judiciaires issus de la réforme de 2020, la plupart ont une compétence infra-départementale,
Ici, chaque département comporte un seul tribunal judiciaire.
- En outre , nous sommes la seule CA à ne comporter que 4 tribunaux judiciaires, dont:
 - Un bloc homogène de 3 tribunaux judiciaires du même groupe, le groupe 1
 - Et 1 tribunal judiciaire, celui de Chartres, passé en 2021 du groupe 3 au groupe 2 .

En revanche, les départements de notre ressort ne sont pas homogènes, constituant des terres de contraste.

- avec des zones rurales, comme la Plaine de France dans le Val d’Oise , composée de terres agricoles et des zones très urbanisées,
- Un dynamisme économique : La Défense dans les Hauts de Seine (1^{er} quartier d’affaires européen), mais aussi la Cosmetic Valley dans l’Eure et Loir,
- Un dynamisme démographique :le Val-d’Oise est le département le plus jeune de France, mais aussi,
- des populations aisées et des populations d’extrême pauvreté (ainsi, les Hauts-de-Seine et les Yvelines connaissent un taux de bénéficiaires du RSA inférieur à la moyenne nationale, tandis que l’Eure-et-Loir et le Val-d’Oise en sont très proches).

La délinquance locale reflète, bien sûr, ces contrastes forts, avec des formes d'économie souterraine et des phénomènes de délinquance aigus notamment de criminalité organisée, spécialement en lien avec le narcotrafic .

Monsieur le ministre de la justice, votre circulaire de politique pénale générale du 27 janvier 2025, a été déclinée avec fermeté dans le ressort, mais ce fort investissement peine à se traduire dans le nombre d'affaires poursuivables , notamment en raison du stock de procédures dans les services de police qui ne diminue pas :

352 182 au dernier recensement,
et ce, malgré les actions mises en œuvre par les parquets, sous l'impulsion du procureur général, notamment *via* le traitement des procédures au sein des commissariats.

Je dois ici souligner que cette situation ne traduit pas l'inaction de la police nationale, mais révèle des difficultés prégnantes en termes de charge de travail :

A titre d'exemple, un OPJ de la DTSP des Hauts de Seine est chargé en moyenne de plus 500 procédures, un OPJ du SLPJ de Chartres de près de 400 procédures ...

Autre spécificité du ressort : les foyers d'islamisme radical ou de communautarisme

Comme tous les magistrats du parquet de Versailles, je conserve toujours aussi présent le souvenir de l'assassinat d'un couple de policiers à Magnanville le 13 juin 2016.

Ce ressort a malheureusement été la cible d'autres attentats :

→ celui perpétré dans les Hauts-de-Seine en janvier 2015 contre une jeune policière municipale,

→ trop souvent oubliée, la tentative d'assassinat de 2 surveillants de l'unité de prévention de la radicalisation du centre pénitentiaire d'OSNY PONTOISE dans le Val d'Oise, en 2016 également,

→ L'assassinat de Samuel Paty, enseignant dans un collège des Yvelines sis à Conflans Saint Honorine, assassiné dans le Val d'Oise, (octobre 2020),

→ L'assassinat d'une fonctionnaire de police à l'entrée du commissariat de police de Rambouillet, dans les Yvelines (avril.2021)

Ce sont des évènements à garder à l'esprit, alors que nous commémorions, il y a peu, la mémoire des victimes des attentats du 13 11 2015 et que le ministre de l'intérieur confirme régulièrement la persistance de la menace.

Certaines communes du ressort, notamment TRAPPES, ont été parmi les plus grandes pourvoyeuses de départs pour la Syrie.

Par ailleurs, en raison de la localisation de la base militaire aérienne de Villacoublay sur son ressort, le parquet de Versailles est concerné par la prise en charge des mineurs de retour de zone irako-syrienne pour lequel il a développé un véritable savoir-faire en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le PNAT, pierre angulaire du dispositif.

C'est ici l'occasion, en présence de Monsieur le Procureur national antiterroriste, de souligner la grande qualité de nos relations,

mais aussi une réelle fluidité des relations entre parquets, autorité préfectorale, services de

renseignements, administration pénitentiaire et Education nationale.

Mais vous découvrirez, Monsieur le procureur général, les spécificités de chacun de ces ressorts au cours de vos prochains déplacements.

Ce dont je peux *déjà* attester, et qui fait l'une des forces de ce ressort, c'est l'énergie et l'inventivité des procureurs de la République, lesquels *n'occupent pas* leurs fonctions, mais les incarnent.

Ce que je peux par ailleurs confirmer, au terme de cet intérim, c'est leur grand investissement professionnel : qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

Ces procureurs de la République peuvent s'appuyer sur une autre force de ce ressort qui réside dans la qualité des hauts fonctionnaires, chefs de service de la police nationale, des officiers généraux et supérieurs de la gendarmerie nationale.

La taille de la cour d'appel de Versailles est importante sans être gigantesque .

Cette configuration est favorable au dynamisme de la cour, à une agilité dans sa gestion et à une réactivité importante.

Ce ressort est à cet égard particulièrement ouvert aux nouveaux projets et aux expérimentations ; en voici quelques exemples .

Ainsi en fût-il de l'expérimentation de l'OLJ lancée fin 2023 avec la Cour de cassation, dont le bilan vous fût présenté, Monsieur le ministre de la justice, il y a quelques semaines ; et nous venons d'apprendre par une dépêche des chefs de cour de la Cour de cassation , avec une grande satisfaction, le déploiement sur l'ensemble du territoire national, sur le modèle élaboré par notre CA.

L'expérimentation des Tribunaux des activités économiques à Versailles et Nanterre.

Enfin le défi de l'IA qui a conduit la cour à participer à un groupe de travail coordonné par Monsieur le Procureur français européen .

Cette réactivité est précieuse dans le contexte actuel, que vous avez rappelé au cours de vos vœux, Monsieur le ministre de la justice : notre ministère,

selon vos propres mots, est celui qui « *a le plus réformé en 2025* » ;

La taille de ce ressort favorise par ailleurs une dimension majeure de cette cour : son fonctionnement collectif, qui se manifeste à différents niveaux :

- ✓ Au sein de la CA, avec une dyarchie vivante, réactive, faite de relations quotidiennes indispensables pour assumer efficacement les responsabilités partagées des chefs de cour.

Je tiens ici à vous remercier, Monsieur le premier président, et , avec vous, votre cabinet, pour votre écoute et la qualité de nos échanges dans le cadre de mon intérim.

Merci aussi à Mme la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire et à Madame la directrice de greffe pour leur engagement et leur disponibilité.

Ce fonctionnement collectif anime aussi les 21 magistrats de votre parquet général, et leurs équipes.

Je dois témoigner de leur indéfectible investissement professionnel et de leur loyauté, qui m'ont été également si précieux durant ces mois d'intérim. Qu'ils en soient eux aussi publiquement remerciés, sans omettre la cheffe de cabinet et les membres du secrétariat.

Mais ce collectif est encore plus large

Il s'exprime également dans les relations entretenues avec la Cour administrative d'appel et le Tribunal administratif de Versailles, mais aussi le Barreau et l'Université de Saint Quentin en Yvelines, au travers notamment de l'organisation de la Nuit du Droit.

Je n'omettrai pas dans mes remerciements Messieurs, Mesdames les bâtonniers et bâtonnières du ressort : nos échanges ont été riches, portant notamment sur la situation de l'audencement criminel et le développement de la CRPC à la cour.

Cet esprit collectif souffle par ailleurs au-delà de notre ressort, en direction de sa grande voisine, la CA de Paris.

Ainsi, les parquets généraux de Paris et Versailles entretiennent des relations régulières au travers d'une autre originalité de notre communauté judiciaire, le conseil régional de politique pénale.

Ces relations sont placées sous le signe de l'opérationnalité :

-En témoignent les sujets abordés ces dernières années :

L'articulation entre nos 2 ressorts des compétences concurrentes, en matière de terrorisme, de criminalité organisée, et en matière économique et financière.

Vous y participiez, monsieur le Procureur général, en votre qualité de procureur national financier.

-En juin 2025, les sujets retenus avec Mme la procureure générale près la CA de Paris, portaient sur la prostitution des mineurs et la lutte contre les atteintes à l'environnement.

L'esprit collectif que j'évoquais souffle même au-delà même de nos frontières, et vous y êtes sensible, M le procureur général, par un jumelage avec la Moldavie.

Vous arrivez aujourd'hui, Monsieur le procureur général, dans un contexte difficile

Celui des services votés, et l'on sait d'expérience qu'administrer et gérer est autrement plus périlleux et délicat dans cette situation.

Nous avons bien pris connaissance, M le directeur des services judiciaires, de la diffusion de la circulaire du Premier Ministre du 30 décembre 2025, organisant la « *mise en place d'une régulation budgétaire renforcée* ». Tout est dit...

Plusieurs autres défis majeurs persistent :

➤ Outre la situation de la chambre de l'instruction et de l'audancement criminel déjà évoqués,

Des caps que vous avez fixés pour 2026, monsieur le ministre de la justice :

➤ La lutte contre la surpopulation carcérale.

A cet égard je ne citerai que 2 chiffres :

En 2023, le taux d'occupation du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy s'élevait à 158 % , début décembre 2025 : près de 196%

Ce n'est pas faute pour le parquet général de s'être investi sur ce sujet, avec notamment :

- la mise en œuvre optimum de la libération sous contrainte de plein droit,
- les circuits accélérés d'évocation en commissions d'application des peines de la situation de condamnés à des courtes peines .

Le travail se poursuit en concertation étroite avec M le directeur interrégional des services pénitentiaires que je salue, et le premier président.

Nous avions évoqué ensemble fin 2025 l'implication des SPIP dans les enquêtes sociales rapides et réfléchi à une expérimentation dans un parquet,

Votre dépêche d'hier Mme la directrice des affaires criminelles et des grâces a donc retenu toute notre attention.

➤ Enfin, autre cap fixé, la délinquance des mineurs, avec notamment la refonte des centres éducatifs fermés,

Pour suivre ces caps, Monsieur le procureur général, vous pouvez compter également sur un parquet général solidement structuré , tant en interne que dans l'exercice de ses attributions vis-à-vis des parquets ou encore dans ses relations avec les interlocuteurs institutionnels.

Cet héritage, nous le devons à l'action, durant les 7 dernières années , de Marc CIMAMONTI.

Le 1^{er} septembre 2025, à l'audience d'installation des nouveaux magistrats, qu'il souhaitait absolument tenir 2 jours avant son départ, il s'était interdit et avait interdit à quiconque tout bilan, afin, je le cite, « *de ne pas risquer de tomber dans l'égotisme ou le panégyrique* ».

Mais aujourd'hui , nous retrouvons notre liberté de parole, qui lui était par ailleurs si chère.

Marc CIMAMONTI est un homme de conviction, ayant consacré l'essentiel de sa carrière au ministère public.

Ces 7 années ne furent pas un long fleuve tranquille, tempérament méditerranéen, parfois volcanique, oblige...

Mais le dialogue précédait toujours ses décisions.

Un dialogue qui n'était d'ailleurs pas toujours aisé, son langage, souvent imagé, mêlant expressions marseillaises, voire du latin (le fameux « *de lege ferenda* »).

Son mantra fût la qualité du traitement judiciaire, reposant sur des procédures solides sur le double plan probatoire et juridique , et jugées rapidement.

Fin juriste, attaché à la précision formelle des écrits, il met désormais ces qualités au service de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Si, monsieur le procureur général, vous prenez la lourde responsabilité de ce poste de chef de cour dans le contexte d'une époque particulièrement complexe, mais également riche en défis pour l'institution, ce n'est pas pour vous déplaire.

Votre carrière en atteste...

Vous commencez votre carrière en 1987, comme substitut du procureur au tribunal de Strasbourg, mais très vite, vous entamez une carrière européenne.

Il faut dire que vous alliez à vos compétences de juriste le fait d'être polyglotte, hyper-polyglotte devrais-je dire, puisque vous maîtrisez pas moins de ... 8 langues : l'anglais, le néerlandais, l'italien, le grec (moderne) , l'alsacien, l'allemand et même l'allemand alémanique,

outre bien sûr le français, étant précisé que vous n'avez appris le français qu'à partir de la maternelle, seul l'alsacien étant parlé à la maison.

Vous avez déclaré dans un article : « *Cela vient de ma famille* », ajoutant, "Mon goût pour les langues m'a beaucoup aidé. Comme un trousseau de clefs pour ouvrir les portes de la confiance".

En 1993, vous êtes détaché auprès du ministère de la Défense pour exercer en qualité de juge d'instruction au tribunal aux armées des forces françaises stationnées en Allemagne.

En 1998, c'est pour le ministère des Affaires étrangères que vous devenez le premier "magistrat de liaison" français en Allemagne.

En 2003, vous déménagez à La Haye où vous devenez le représentant de la France au sein d'Eurojust,

Vous retrouvez le sol natal en 2007 : tout d'abord au TGI de Dijon en qualité de procureur adjoint, puis en 2011 à la CA de Bourges en qualité d'avocat général

Deux ans plus tard, vous prenez la tête du parquet de Rouen avant d'être nommé en 2016 procureur général à la cour d'appel de Reims.

La même année, vous devenez membre du collège de l'Autorité de la Concurrence et de la Commission d'avancement.

C'est en octobre 2019, que vous deviendrez le deuxième procureur national financier.

La majorité des dossiers traités par le PNF étant d'envergure internationale, votre expérience acquise à l'étranger, de ce que vous avez nommé "la diplomatie judiciaire" vous sera très utile.

Ainsi, en 2001, vous avez été au cœur des négociations qui ont permis d'extrader vers la France l'ex-numéro 2 d'Elf, René Sirven, que l'Allemagne voulait garder lors de son escale à Francfort.

Vous avez également été un ardent promoteur de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (la CJIP): ce jeudi 8 janvier, le tribunal judiciaire de Paris, dont je salue le nouveau président, a d'ailleurs homologué une convention signée l'avant-veille entre le PNF et la banque HSBC, obligeant cette dernière à payer une amende de 267 millions d'euros dans l'affaire des « CUM-CUM », de fraude à la taxe sur les dividendes.

Ces fonctions vous ont confronté, chacun le sait, à de très nombreuses affaires sensibles, suscitant l'intérêt des médias.

Si votre parole a été rare, elle n'en a été que plus écoutée.

Je ne doute pas que votre action s'inscrira dans la continuité de la trajectoire suivie jusqu'ici par ce parquet général.

Votre parcours, mais aussi votre personnalité m'autorisent cette prédiction.

Lors de vos premiers contacts avec les membres de la juridiction, j'ai déjà pu constater votre caractère chaleureux.

Nul ne l'ignore, et votre patronyme le confirme, vous êtes alsacien, ce qui suppose *a priori* moins d'éruptions volcaniques !

Un détail, depuis votre arrivée qui en dit long : votre porte de bureau toujours ouverte.

Hier, lors de la première réunion des magistrats du parquet général, la collégialité, l'intelligence collective furent vos maîtres mots.

Mais comme *in fine*, c'est le chef qui prend la décision, il en assume seul les conséquences, tel, je vous cite à nouveau, « *un paratonnerre* »...

Vous l'avez compris, j'ai été réduite, pour mieux vous connaître, à travailler en sources ouvertes...

Et voici ce que j'y ai trouvé :

Vous avez déclaré en votre ancienne qualité : «*le PNF, c'est un projet qui s'inscrit dans la dynamique européenne, celle d'une approche technique et approfondie de la délinquance financière* ».

Vous partagez donc déjà avec votre prédécesseur le goût pour des analyses juridiques particulièrement rigoureuses, respectueuses du principe de légalité, seules à même d'assoir notre légitimité.

Interrogé à l'occasion de votre arrivée au PNF, voici ce que déclarait par ailleurs le procureur de Reims de l'époque : «*Si je devais le définir, je dirais que c'est, en toute circonstance, un homme élégant: l'autorité sans l'autoritarisme, la sérénité sans la certitude.*

Et c'est bien de sérénité dont nous avons besoin en ces temps troublés.

C'est donc avec confiance, monsieur le Premier Président,

Que j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise

- Faire donner lecture par madame la directrice de greffe des décrets et arrêtés de nomination
- Procéder auxdites installations
- Me donner acte de mes réquisitions

- et dire que du tout il sera dressé procès-verbal, versé aux minutes de la cour.